

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230925-07DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 25 septembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Cyr-sur-Menthon sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x		Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER		x		Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER		x			M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)	x			Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		x		Vonnas	S. REVOL	x		
Laiz	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS	x			
					J.-L. GIVORD		x		

Envoi de la convocation : 19/09/2023

Affichage de la convocation : 19/09/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Olivier MORANDAT a transmis pouvoir à M. Gilles RAPY.

Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

M. Thierry CHARVET a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.

M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à Mme Elodie DESMARIS

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : TOURISME - Vote des tarifs 2024 de la Base de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Considérant que les tarifs de la Base de loisirs doivent être adoptés pour l'année 2024 afin d'être applicables au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que pour les activités de la Base de loisirs, il est prévu les tarifs TTC suivants :

Tarifs camping + locatifs 2024

PERIODES CAMPING

Basse saison camping	01/05/2024 au 14/06/2024 24/08/2024 au 30/09/2024
Haute saison camping	15/06/2024 au 23/08/2024

CAMPING	Basse saison	haute saison
Empl.+ élect.+ 1 véh.	9,60 €	13,65 €
Empl.+ 1 véh.	8,80 €	10,80 €
1 personne	6,10 €	7,35 €
1 enfant	2,65 €	3,80 €
1 véhicule sup.	5,90 €	6,00 €
1 animal domestique	3,00 €	3,00 €
enfant -2 ans	gratuit	gratuit
emplacement cyclo rando	12,30€ 1 pers 18,50€ 2 pers	16,80€ 1 pers 23,00€ 2 pers
Pêche de nuit 1 personne ou accompagnant	14,20 €	17,85 €
assurance annulation de 1 à 30 jours 26€		

CAMPING FORFAIT SAISON 2024 du 01/05 au 30/09

1 à 2 personnes + 1 véh.	1 307,00 €
1 pers. (+ de 16 ans) sup.	120,00 €
1 enfant (- de 16 ans) sup.	77,00 €
1 véhicule sup.	65,00 €
1 forfait machine à laver	63,00 €
animal domestique	99,00 €

Carte TOUR OPERATOR + campingWJZER : Campingcard ACSI sur la saison (empl+ elec+2 pers+chien)

du 01/05 au 05/07 et du 31/08 au 30/09/2024

19,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

PERIODES LOCATIONS <i>hors week-ends spéciaux</i>	
Basse saison	01/05/2024 au 17/05/2024 31/08/2024 au 30/09/2024
moyenne saison	18/05/2024 au 05/07/2024 24/08/2024 au 30/08/2024
haute saison	06/07/2024 au 23/08/2024

week-ends spéciaux	4 nuits obligatoires	2 nuits obligatoires
pont du 1er mai	01/05 au 05/05	
pont du 8 mai / Ascension	08/05 au 12/05	
pont de la Pentecôte		18/05 au 20/05
COTTAGE	442,00 €	253,00 €
MH Titania	454,00 €	259,00 €
MH IRM	384,00 €	224,00 €
MH PMR	384,00 €	224,00 €
TENTE LODGE CYCLO	276,00 €	160,00 €
TENTE TIPI	276,00 €	160,00 €
LE NID	448,00 €	248,00 €

Hébergements à la semaine			
	basse saison	moyenne saison	haute saison
	01/05 au 17/05 31/08 au 30/09	18/05 au 05/07 24/08 au 30/08	06/07 au 23/08
COTTAGE	362,00 €	552,00 €	750,00 €
MH Titania	373,00 €	568,00 €	772,00 €
MH IRM	306,00 €	484,00 €	675,00 €
MH PMR	306,00 €	484,00 €	675,00 €
TENTE TIPI	210,00 €	347,00 €	487,00 €

Réduction -10% sur la deuxième semaine de location consécutive et suivantes

Hébergements à la nuitée hors week-ends spéciaux

2 jours / 1 nuit arrivée à partir de 16h départ avant 11h

	basse saison	moyenne saison	haute saison
	01/05 au 17/05 31/08 au 30/09	18/05 au 05/07 24/08 au 30/08	06/07 au 23/08
COTTAGE	118,00 €	148,00 €	154,00 €
MH Titania	122,00 €	151,00 €	156,00 €
MH IRM	91,00 €	117,00 €	126,00 €
MH PMR	91,00 €	117,00 €	126,00 €
TENTE BIVOUAC	32,00 €	39,00 €	45,00 €
TENTE LODGE CYCLO	56,00 €	69,00 €	80,00 €
TENTE TIPI	56,00 €	69,00 €	80,00 €
LE NID	82,00 €	112,00 €	124,00 €

Hébergements à la nuitée hors week-ends spéciaux

3 jours / 2 nuits arrivée à partir de 16h départ avant 11h

	basse saison	moyenne saison	haute saison
	01/05 au 17/05 31/08 au 30/09	18/05 au 05/07 24/08 au 30/08	06/07 au 23/08
COTTAGE	164,00 €	221,00 €	253,00 €
MH Titania	167,00 €	227,00 €	259,00 €
MH IRM	133,00 €	192,00 €	224,00 €
MH PMR	133,00 €	192,00 €	224,00 €

nuit supplémentaire hors week-ends spéciaux

	basse saison	moyenne saison	haute saison
	01/05 au 17/05 31/08 au 30/09	18/05 au 05/07 24/08 au 30/08	06/07 au 23/08
COTTAGE	74,00 €	102,00 €	126,00 €
MH Titania	77,00 €	106,00 €	129,00 €
MH IRM	49,00 €	73,00 €	100,00 €
MH PMR	49,00 €	73,00 €	100,00 €

Assurance annulation locatifs / nuit

€ 4,10

offres promotionnelles sur tarifs

Durant la période de promotion et Tour-opérateurs

de -5% à -30%

Loyer mensuel cottage uniquement : janv, fev, mars, avril, oct, nov, déc

480,00 €
Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

DIVERS	
Frais de réservation location et camping	16,00 €
frais reservation emplacement cyclo et tentes bivouac	gratuit
Option ménage	75,00 €
draps jetables DRAPDOUX - 1 personne	8,00 €
draps jetables DRAPDOUX - 2 personnes	10,00 €
Accès internet par Wifi par jour et par appareil	1,00 €
ticket douche (pour les personnes non clientes du camping)	2,50 €
vidange camping-car (pour les personnes non clientes du camping) plein d'eau compris	6,00 €
borne de recharge pour voiture électrique	
Electricité : Tarif du kw/ h appliqué uniquement au forfait location hiver	0,18 €

Collecte Taxe de séjour	0,55 €
--------------------------------	--------

vente	
Adaptateur électrique Prise P17	15 €

Remplacement pour casse - perte - vol	
Clef locatif	7,30 €
Cafetière	25,00 €
Verre	2,20 €
Assiette	3,20 €
Mug	3,20 €
bol	3,20 €
fourchette - couteau - cuillère	2,20 €
Autres ustensiles de cuisine	5,30 €
Broc pichet	4,20 €
Petit plat	7,30 €
Grand Plat	9,40 €
Poêle	16,00 €
Petite casserole	11,00 €
Grandes casserolle	16,00 €
Séchoir extérieur	40,00 €
Mini four	52,00 €
Micro onde	80,00 €
Table plastique	45,00 €
Chaise plastique	25,00 €
Pied de parasol	22,00 €
seau à laver	11,00 €
Pelle / balayette	5,30 €
poubelle	16,00 €
tapis de sol	18,00 €
plat à tarte	
recharge extincteur	

Accuse de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception en préfecture : 09/11/2023

bain de soleil	40,00 €
plateau service	3,20 €
oreiller	12,00 €
couette	30,00 €
couverture	15,00 €
alèze tissu	20,00 €
grille barbecue	22,00 €
forfait nettoyage linge de lit	6,00 €

autres articles : Paiement à réception de la facture envoyée par la trésorerie après remplacement à l'équivalent de l'objet

Tarifs Base de Loisirs 2024

DATES PAYANTES : à partir du 8 mai les week-ends, ponts et jours fériés jusqu'au 15 juin et ensuite payants tous les jours jusqu'au 31 août

ENTREES A LA JOURNEE	
Entrée ADULTE (14 ans et +)	4,30 €
Entrée ENFANT (3 à -14 ans)	2,60 €
Entrée ENFANT -3 ans	- €
Entrée personne handicapée + véhicule	2,20 €
Entrée Sénior + 70 ans	1,40 €
Entrée véhicule + 1 à 5 personnes	30,00 €
Entrée Animal	4,50 €
Entrée adulte après 17h30	2,60 €
Entrée enfant après 17h30	1,50 €
Gratuit abonnement adultes	0,00 €
Gratuit abonnement enfants	0,00 €
Gratuit	0,00 €
Abonnement 10 entrées adultes (valable 2 saisons)	37,00 €
Abonnement 10 entrées enfants (valable 2 saisons)	22,00 €
Tarif groupe + 14 ans (Groupe = ALSH, Colonie, Associations, Comité d'entreprise)	3,70 €
Tarif groupe - 14 ans (Groupe = ALSH, Colonie, Associations, Comité d'entreprise En groupe les - de 6 ans payent (les CLSH sollicitent les maitres nageurs))	2,20 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

CARTES SAISON

Pass été adulte (+ 14 ans) - réservés aux résidents de la communauté de communes	28,00 €
Pass été enfant (3 à - 14 ans) - réservés aux résidents de la communauté de communes	7,50 €
Création du pass été adulte et enfant	4,00 €
Renouvellement de la carte du pass été adulte et enfant	0,00 €
Pass été véhicules pêcheurs - Pass véhicule vendu aussi aux pêcheurs extérieurs à la com.com.	43,00 €
Pass hiver véhicules pêcheurs - Pass véhicule vendu aussi aux pêcheurs extérieurs à la com.com. Valable pour un seul véhicule par domicile	11,00 €
Pass été adulte (+ 16 ans) - hors communauté de communes	64,00 €
Pass été enfant (3 à - 16 ans) - hors communauté de communes	36,00 €

VENTES ANNEXES

	Clients ext.	Clients camping
VTT		
VTT 1 jour	13,60 €	11,50 €
VTT 1/2 jour	10,60 €	7,60 €
VTT 1 heure	4,60 €	3,60 €
VTT jour supplémentaire	11,60 €	10,60 €
Disc-golf		
location du Kit 5 frisbees + sac	5,00 €	
remplacement d'un frisbee	15,00 €	
remplacement moni frisbee marqueur	10,00 €	
remplacement d'un sac, porte frisbee	20,00 €	
Mini-golf		
location d'une canne + balle + fiche score - Adulte / Enfant	4,00 €	
location d'une canne + balle + fiche score - Groupe enfants (centre de loisirs - de 14 ans)	3,00 €	
balle perdue	2,00 €	
remplacement d'une canne de golf	30,00 €	
Pain et viennoiseries		
baguette	1,30 €	
flûte	1,75 €	
pain nordique	1,95 €	
pain complet	1,90 €	
croissant	1,10 €	
pain au chocolat		

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

AUTRES		
Stand de forain (vin - légumes...)	valable pour la saison	0,00 €
Forfait petit Stand fête (ballons...)	valable pour 1 jour	100,00 €
Forfait gros Stand forain fête	valable pour 1 jour	300,00 €
Location du chapiteau + électricité	valable pour 1 jour	126,00 €
Location 1 table + 2 bancs	valable pour 1 jour	5,00 €
Location sanitaire pour manifestation	valable pour 1 jour	50,00 €
Accès au fluide pour manifestation	valable pour 1 jour	50,00 €
mise à disposition conteneur poubelle		19,30 €
réservation animation avec partenaire extérieur adultes		10,00 €
réservation animation avec partenaire extérieur enfants		5,00 €
prestation d'encadrement d'activités sportives au profit de scolaires		200,00 €
Location de terrain pour salon /showroom (exemple salon du camping-car) 5 jours maxi		2 000,00 €

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention,

ADOpte les tarifs 2024 susmentionnés applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

AUTORISE le Président à signer cette délibération, et à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 09/11/2023

Transmis en Préfecture le : 09/11/2023

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231109-20230925-07DCC-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023